

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice: 20

- membres présents : 16

- suffrages exprimés : 16

- pour : 16

DÉLIBÉRATION n° B2019/202

L'an deux mille dix-neuf et le 05 décembre à 19 heures 00, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

Présents: Bernard PLANO, Henri FORGUES, Alain, PIASER, Catherine CORREGE, Michel SICARD, Elisabeth DUCUING, Monique MARTIN, Roger LACOME, Suzanne SIMOIS, Bruno FOURCADE, Joël DEVAUD, Jean-Pierre CABOS, Fabienne ROYO, Joëlle ABADIE, Jean-Claude CLARENS, Jean-Paul COMPAGNET

Absents excusés : Nathalie SALCUNI, Laurent LAGES, François DABEZIES et Alain DUCASSE

<u>Objet</u>: Eclairage public - Programme 2018 sur la commune de Libaros « Rénovation de l'éclairage au quartier de la chapelle et parking de la salle des fêtes » : Modification du montant des fonds libres à verser au SDE et Participation par fonds de concours de la commune de Libaros

Il est nécessaire de modifier la délibération n°2018/175B relative à l'engagement de la communauté de communes à verser une somme de 1 100 € au SDE65 sous la forme de fonds libres pour le programme 2018 « Rénovation de l'éclairage au quartier de la chapelle et parking de la salle des fêtes » à Libaros.

En effet, la CCPL a reçu un titre du SDE65 faisant apparaître un montant supérieur au montant prévu : 1 486.35 €. Il est donc nécessaire de délibérer afin de corriger le montant des fonds libres à verser au SDE65 au titre de ce programme.

Le plan de financement définitif du programme de travaux est le suivant :

- Montant total de la dépense	3 567.24 €	TTC
- Participation SDE		
- T.V.A. préfinancée par le SDE	. 594.54 €	
- Participation CCPL	1 486.35 €	

Monsieur le Président demande :

- d'approuver le plan de financement définitif relatif à ce programme,
- de modifier le montant des fonds libres à verser au SDE 65 au titre de ce programme, à savoir : 1 486.35 € au lieu de 1 100 €
- l'autorisation de demander la participation à la commune de Libaros par fonds de concours du montant suivant : 743.17 € pour ce programme.

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- d'approuver le plan de financement définitif relatif à ce programme,
- de modifier le montant des fonds libres à verser au SDE 65 au titre de ce programme, à savoir : 1 486.35 € au lieu de 1 100 €.
- d'autoriser Monsieur le Président à demander la participation à la commune de Libaros par fonds de concours du montant suivant : **743.17** € pour ce programme.

Pour copie conforme,

Le Président Bernard PLANO

Affichée le 12 DEC. 2019

⁻ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

⁻ informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.